



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délibération n° 26-07 du 12 mars 2026

Autorisation d'attribuer le marché subséquent de prestations de maintenance multi technique et prestations associées

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h07

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 25

L'accord cadre à marchés subséquents pour les prestations de maintenance multi technique et prestations associées mono-attributaire est conclu pour une durée de 4 ans pour un montant maximum de 12 000 000€ hors taxes. Cet accord cadre à marchés subséquents est décomposé en lot technique comme suit :

Lot technique n° 1 : Chauffage, ventilation, climatisation et traitement d'air

Lot technique n° 2 : Electricité courants forts

Lot technique n° 3 : Electricité courants faibles

Lot technique n° 4 : Plomberie, sanitaire, couverture

Lot technique n° 6 : Portes et portails automatiques

Lot technique n° 8 : Assainissement des réseaux d'évacuation et installations connexes

Lot technique n° 10 : Serrurerie, métallerie

Lot technique n° 12 : Stores et volets roulants



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Après présentation, le conseil d'administration du CROUS Bretagne approuve l'autorisation d'attribuer le marché subséquent de prestations de maintenance multi technique et prestations associées.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 23
- CONTRE :
- ABSTENTION : 2
- NE SE PRONONCE PAS :

Fait à Rennes, le 26 mars 2026

Le Secrétaire Général de l'Académie de Rennes
et de la Région Académique de Bretagne

Tanguy CAVÉ